



Versement tardif d'une assurance suite à décès

Par Gabyl

Bonjour,

Mon père, décédé en 2023 avaient contracté deux assurances auprès du même organisme, l'une que nous ignorions, d'après l'organisme qui nous a donné peu de précisions une assurance ancien combattant et l'autre une assurance vie que nous connaissions.

Le décès ayant été déclaré à l'organisme dès l'origine,

Le versement de l'assurance vie fût fait après constitution du dossier et passage aux impôts.

Cependant ils ne se sont réveillés qu'un an plus tard pour

nous aviser que la première assurance existait représentant quand même plusieurs dizaines de milliers d'euros et ont aussi traîné les pieds pour la verser après constitution du dossier...en y adjoignant seulement 74? d'arrièrages...

Il me semblait pourtant que les assurances avaient obligation

de verser des intérêts de plus de 10% pour les retards de paiement ?

Le retard courent-il depuis la déclaration acté du décès à l'organisme svp?

En vous remerciant.